

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 358

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.